

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an Deux mil dix neuf, le dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE JC, LAGNEAU JJ, VENIAT P, BONNIAUD D, JACQUELIN C, AUDIN C, VALLET D, JACQUELIN A, TABARAN A, DELOST A, VENIAT S, LAGNEAU T

EXCUSE(E)S : Messieurs, DODAT A et Madame DESCOINS V

ABSENT(E)S : Mesdames VERNAUDON C

POUVOIR : Monsieur DODAT A à Monsieur JACQUELIN A  
Madame DESCOINS V à Monsieur LEFEBVRE JC

SECRETAIRE : Monsieur JACQUELIN C

### I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière réunion du 22 octobre 2019, qui est adopté à l'unanimité.

### II - DELIBERATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la formation certiphyto (validité de 5 ans) de l'agent technique, la Communauté d'Agglomération nous demande de prendre une délibération autorisant Le Maire à signer une convention indiquant le déroulement des ces formations et le coût de 144.30€.

Il est rappelé que cette formation initiale a un coût réel de 5050.50€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Le Maire à signer la convention et mandater la somme due.

### III-DELIBERATION SUR L'APPROBATION DU TRAVAIL SUR LA NUMEROTATION

Le Maire explique au Conseil Municipal que La Poste a procédé au travail sur la numérotation des lieux dits avec la secrétaire et des membres du Conseil municipal.

Après plusieurs mois de travail et une saisie par La Poste, il est demandé de valider le travail après contrôle.

Après délibération, à l'unanimité, de valider le travail de numérotation et ce , à l'unanimité.

#### **IV - REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux.

Les loyers sont augmentés en fonction de l'indice de référence des loyers, les tarifs de la cantine restent inchangés sauf le goûter qui sera de 0.50€ au lieu de 0.35€, ceux de garderie et la salle des fêtes et du cimetière restent identiques à 2019 (tableau annexe)

Une discussion est échangée concernant l'intégration du chauffage dans les tarifs de la Salle des fêtes. Une réflexion sera faite sur la répartition des coûts de chauffage.

#### **V - DECISION MODIFICATIVE SUR LE CHAPITRE 12**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que nous devons effectuer un virement de crédit sur le chapitre 12 (Budget Principal) afin d'affiner les derniers paiements. Cette DM sera d'un montant de 13 000€.

#### **VI- DECISIONS MODIFICATIVES**

Il est exposé au Conseil Municipal que, sur Budget de la salle des fêtes, une décision modificative sera faite afin de régler la pose d'un mitigeur pour la somme des 1071.08€ TTC. Sur le Budget principal, une décision modificative (investissement) sera faite afin de régler un surcoût de 210€ suite au travail de La Poste sur la numérotation.

Il est présenté au conseil municipal, deux devis concernant des travaux obligatoires sur les bâtiments communaux. L'un concerne la pose des deux lave mains dans les douches des vestiaires du foot suite la visite de la commission d'homologation des vestiaires (montant de 628.32€) et un pour la pose d'une chaudière dans la maison léguée par Madame THAUSE (montant de 2722.50€).

Une discussion évoque l'idée de la mise en vente du bien immobilier après une intervention d'un géomètre pour un bornage de terres.

#### **VII- TABLEAU DES EFFECTIFS**

Une révision du tableau des effectifs est faite afin de titulariser l'agent technique. Des questions sont posées concernant la titularisation de l'agent, certains conseillers émettent des doutes sur le bienfondé de cette décision avant les élections. Un membre du Conseil municipal s'abstient de vote.

#### **VIII-MOTION SUR LE 2<sup>Eme</sup> PONT DE MOULINS**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une motion de soutien pour le 2<sup>ème</sup> pont de la ville de Moulins et sur la réorganisation des services locaux de la DGFIP du département de l'Allier.

Le Conseil Municipal adopte ces deux motions à l'unanimité

### **IX- REGLEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal des certaines modifications du règlement au cimetière suite au changement des tarifications (plus de concessions perpétuelles) et à l'intégration d'emplacement de cavurnes dans le cimetière.

Après discussion, le règlement est approuvé.

### **X- REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Il est présenté au Conseil Municipal une ébauche de règlement à mettre en place sur la salle des fêtes.

De vives discussions ont mise à jour de nombreux dysfonctionnements sur l'organisation de l'entretien de la salle suite aux locations (pas d'état des lieux, ...).

Il est expliqué au Conseil Municipal que la personne qui fait le ménage (une femme) sur la salle, ne peut pas lever seule les tables, et que pour cette raison, il avait été demandé aux locataires d'empiler tables et chaises après nettoyage.

Il est donc décider de revoir le règlement complet de la salle des fêtes et de d'instaurer une pénalité de 50€ si le mobilier loué n'est pas rendu propre.

### **XI- DELIBERATION POUR FERMAGE SUR LES TERRAINS HERITES**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des terres héritées (environ 4ha) de madame THAUSE sont louées en fermage (bail de 9 ans). Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder le droit au maire de signer un nouveau bail de fermage avec monsieur VENUAT Jean Marc.

Il est indiqué que le montant de fermage sera cette année de 417.52€.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bail et le Fermage.

### **XII- INVESTISSEMENTS 2020**

Il est évoqué certains investissements pour 2020. Des devis seront demandés et les projets d'investissements seront revus en janvier dans le prochain conseil.

### **XII- QUESTIONS DIVERSES**

Il est indiqué au Conseil municipal que :

- La question des ordinateurs évoqués lors du Conseil municipal précédent est réglée. Cinq ordinateurs fixes et deux portables nous ont été attribués gratuitement par le Conseil départemental de l'Allier.
- Le coût pour le BAFA de l'agent technique de garderie sera de 570€ tout compris.

Le Maire fait lecture d'un courrier de remerciement du SES concernant la non-application de la pénalité après l'annulation du loto, suite au décès de la secrétaire du Club.

Il est indiqué qu'une réponse a été faite à Madame FAURE.

Il est dit que les soucis concernant l'aire de jeux sont réglés et que la pose sera organisée au printemps.

Monsieur VENIAT demande s'il est possible de connaître l'état des comptes du Comité des Fêtes ? il est indiqué que seuls les vérificateurs aux comptes peuvent l'imposer. Et une conseillère demande si les vérificateurs aux comptes du Club des Jeunes peuvent demander la même chose ? (Une lettre au président des Club respectifs sera faite afin de connaître le devenir des deux associations).

Il est également évoqué une réunion d'information publique pour la mise en place de la numérotation.

Il est rappelé que les vœux de la municipalité auront lieu le 27 décembre 2019 à 19h00 à la salle des fêtes

Plus aucune question, la séance est levée à 22h15